



Trimestres non retenus

Par romana

Bonjour,

Peut-on réclamer à l'urssaf le remboursement des cotisations pour non validation des trimestres pour double emploi.

J'avais un employeur en cdd et une garde d'enfant (hors vacances scolaires) pendant 3 ans. A ma retraite je me suis aperçue que la garde déclarée à page emploi n'a pas compté en trimestres.

Merci

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas demander de remboursement. Les cotisations sociales sont dues dans tous les cas.

Il n'y a que 4 trimestres par an, il ne faut pas espérer en avoir plus en ayant plus travaillé ou en ayant dépassé les plafonds.